



DEUzIO

Les Jardins de la Vallée de la Loire

Du 5 au 8 juin 2024

Accompagnement exclusif par
Marc Knaepen

Prix privilège
avant le 15/04,
à pd
1140€ pp

Votre Itinéraire

Accompagnement exclusif par Marc Knaepen

Conférencier et écrivain, Marc Knaepen est un passionné des jardins et de la nature depuis sa plus tendre enfance. Il a collaboré à l'émission de Luc Noël "Jardins et Loisirs" de la RTBF pendant près de 15 ans et chacun garde encore en tête le fameux "Bonjour Marc, bonjour Luc" qui débutait la séquence "S.O.S Jardin" qu'animait Marc. Il rédige depuis quelques années la rubrique "Jardins" du supplément DEUZIO de L'Avenir, supplément qui accompagne maintenant aussi La Libre et La Dernière Heure.

JOUR 1 | Mercredi 5 juin 2024

Départ matinal vers Gien.

Arrivée à Gien et déjeuner au restaurant.

Visite du **Musée de la Chasse** (Château de Gien), un plongée captivante dans l'univers de la chasse à travers les âges.

Vous découvrirez une riche collection d'objets historiques, d'oeuvres d'art, d'armes et de trophées, mettant en lumière les pratiques de la chasse à travers le monde. La visite guidée vous permettra d'explorer les différentes salles du château, imprégnées d'une atmosphère médiévale, tout en apprenant sur l'histoire de la chasse, ses traditions et ses évolutions. En fin de visite, vous pourrez également profiter des magnifiques jardins qui entourent le château, offrant une vue pittoresque sur la Loire.

Visite du **Musée de la Faïencerie de Gien**, récemment rénové.

Cette visite guidée vous fera découvrir une collection unique de pièces historiques fabriquées dans les ateliers depuis 1821. La scénographie, imaginée par Mathilde Bretilot, est conçue dans un style résolument moderne. Le bleu Gien vient animer les différents espaces et rythmer le parcours de visite.

Continuation vers l'hôtel et installation.

Dîner et nuitée.



© Département du Loiret - H. El Yamani

JOUR 2 | Jeudi 6 juin 2024

Petit-déjeuner puis départ pour la visite des **Jardins de l'Alisier Blanc**, dont Marc Knaepen s'occupe de l'entretien et des plantations.

Ces jardins comportent plusieurs zones bien distinctes. Le florager ou jardin bouquetier qui permet à la propriétaire des lieux de cueillir les végétaux nécessaires à ses compositions florales, le jardin potager, le verger, le jardin zen, le jardin pour les papillons, ... Ces jardins sont aussi des jardins expérimentaux notamment par rapport aux changements climatiques. Ils sont cultivés et entretenus sans le moindre produit phytosanitaire. La biodiversité est largement favorisée avec des haies, des plantes mellifères, des prairies fleuries naturelles sans oublier les hôtels à insectes. Très didactiques, c'est Marc Knaepen qui vous guidera parmi ces merveilles végétales.

A la fin de la visite, vous pourrez assister à une démonstration d'art floral animée par Madame Jouret, professeur d'art floral et propriétaire des lieux.

Déjeuner au restaurant.

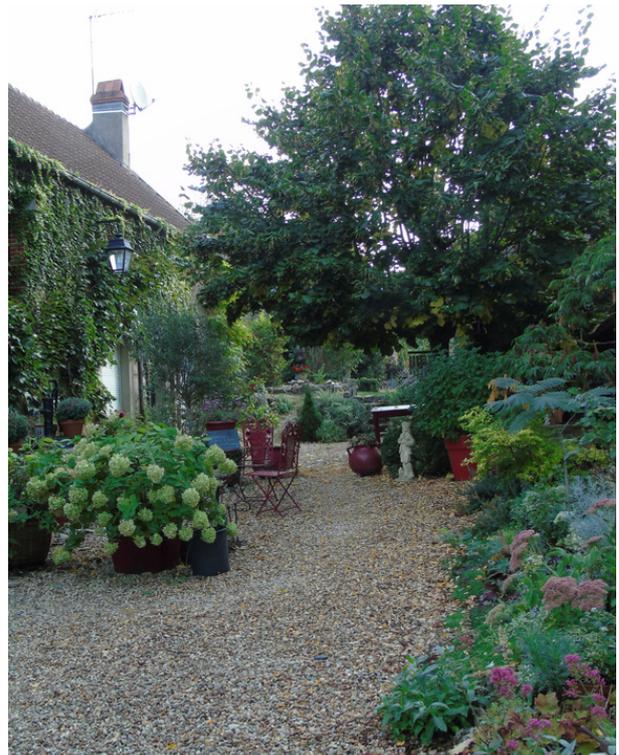
Visite du **Château de Saint Fargeau**.

Visite de cet élégant château de briques roses, berceau de la famille de l'académicien Jean d'Ormesson, qui accueillit également la Duchesse de Montpensier - dite la Grande Mademoiselle - lors de son exil de la cour de Versailles. Vous visiterez ses appartements, sa chapelle, sa salle des gardes, son grenier aux jouets, ses charpentes et son parc.

Continuation vers **Briare**, le temps d'une promenade sur les bords de Loire pour admirer le célèbre **pont-canal**, un des plus beaux ouvrages d'art français signé GUSTAVE Eiffel et DAYDÉ PILLÉ.

Retour à l'hôtel en fin de journée.

Dîner et nuitée.



JOUR 3 | Vendredi 7 juin 2024

Petit-déjeuner à l'hôtel puis départ pour la visite du **Château de Sully-sur-Loire**.

Le Château de Sully-sur-Loire, majestueusement perché le long de la Loire, présente une architecture médiévale remarquable ponctuée de hautes tours et de jardins à la française pittoresques. La visite guidée vous entraîne dans un intérieur richement meublé et vous présente les personnages historiques et militaires de prestige qui ont foulé son sol : ici c'est toute l'Histoire de France qui se dévoile aux yeux des visiteurs.

Déjeuner au restaurant puis visite du **Château de la Bussière**.

Le Château de la Bussière offre une immersion dans l'architecture médiévale et Renaissance, avec des jardins à la française renommés. La visite guidée vous permettra d'explorer l'intérieur richement décoré et d'apprendre sur l'histoire et les anecdotes du château. Vous partirez ensuite à la découverte du jardin, en compagnie de la propriétaire des lieux.

Retour à l'hôtel.
Dîner et nuitée.

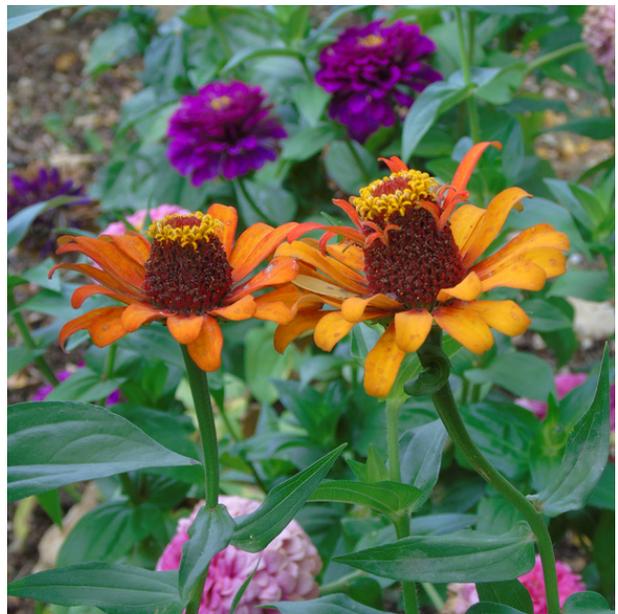
JOUR 4 | Samedi 8 juin 2024

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Visite du site de la **Pyramide du Loup** à Toucy.

Cette étrange construction de bois en forme de pyramide accueille aujourd'hui un écomusée consacré à l'univers du loup et de la biodiversité. Amoureux de la nature, découvrez le Sentier Nature Découverte qui démarre au pied de la Pyramide du Loup. En compagnie de votre guide, partez pour une balade en boucle de 30 minutes. Retrouvez le terrier du blaireau puis arpentez de belles allées de trognons multiséculaires. Admirez un chêne vieux de plus de 500 ans ! Voici l'occasion de profiter de la nature avec possibilité d'observer des chevreuils, des sangliers, des renards et autres petits mammifères en milieu naturel. Vous rencontrerez également deux chiens-loups : Néis et Nahele.

Déjeuner au restaurant puis route vers la Belgique.
Arrivée en soirée.





Votre hôtel

Hôtel le Labrador 3*

Situé à Saint-Benoît-sur-Loire, cet hôtel est face à la basilique romane du XIème siècle. Il vous accueille dans un cadre reposant et verdoyant. Il met à votre disposition des chambres confortablement équipées ainsi qu'un salon de thé face à l'abbaye.



Prix & Conditions

Les Jardins de la Vallée de la Loire
Du 5 au 8 juin 2024

Prix par personne :

Sur base de min. 25 participants

En chambre double : 1170€

En chambre single : 1410€

Prix privilège, réservation avant le 15 avril 2024 : -30€ par personne

Inclus : Transport en autocar privé | Hébergement en hôtel 3*, petit-déjeuner inclus | La pension complète du déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 4 | Les entrées et visites mentionnées au programme | Accompagnement exclusif de Marc Knaepen durant tout le séjour | TVA & Fonds de Garantie

Non inclus : Les boissons | Les pourboires | Les dépenses personnelles | Les assurances voyage | Toute prestation non reprise sous la rubrique "inclus"

Condition de paiement : Acompte de 30% à la réservation. solde à régler au plus tard 6 semaines avant le départ.

Conditions d'annulation :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 100€/personne

Entre 90 et 61 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Entre 60 et 31 jours avant le départ : 75% du montant du voyage

Entre 30 et 15 jours avant le départ : 90% du montant du voyage

Moins de 15 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Formalités : Pour les ressortissants belges : carte d'identité nationale valable au moins 3 mois après le retour.

Pour les ressortissants étrangers : merci de vous renseigner des formalités auprès de votre ambassade. Attention : la carte de résidence ne suffit pas pour voyager à l'étranger.

Informations & Réservation

lesvoyages.be (*site web en construction*)

Lic 1652, Travel Team Consult And Representative SA

email : contact@lesvoyages.be

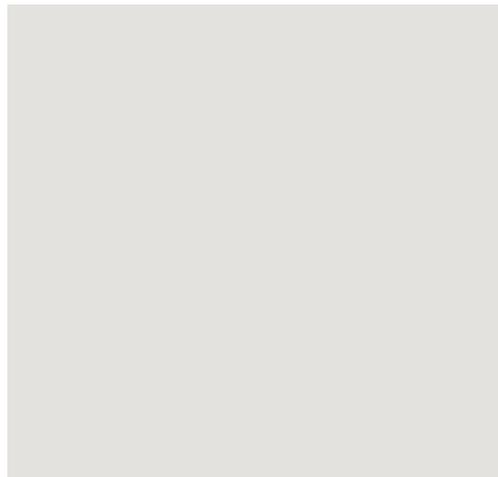
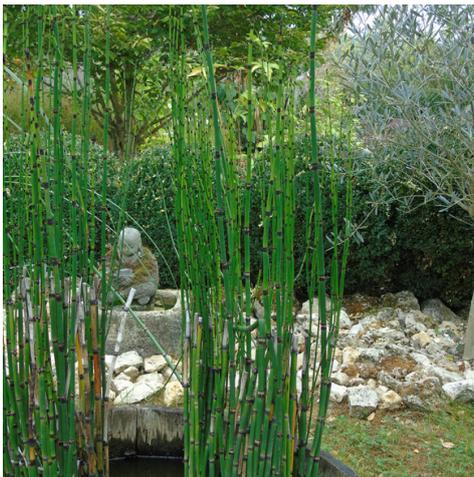
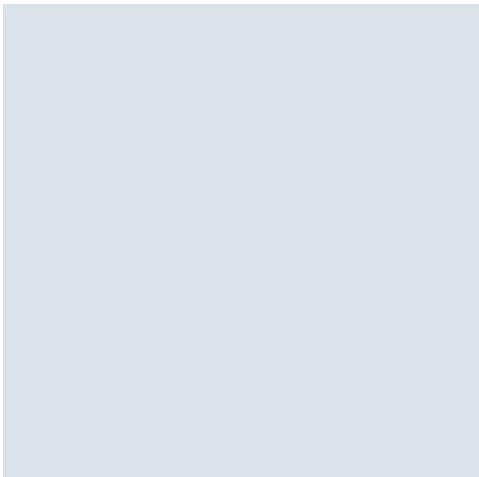
Tel : +32 478 71 04 74

Du lundi au vendredi

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur)

Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles

Lic. A1652 - TVA 431.861.222



Formulaire d'inscription

Les Jardins de la Vallée de la Loire du 5 au 8 juin 2024

Contrat à établir au nom de :

Nom : Prénom :
 Rue : N° :
 Code Postal : Localité :
 Tél.: GSM :
 e-Mail :

Réserve place(s) pour le voyage Les Jardins de la Vallée de la Loire du 5 au 8 juin 2024

	Participant 1	Participant 2
Nom*		
Prénom*		
Date de naissance		
Nationalité		
GSM		
E-Mail		
Allergie(s)/Régime alimentaire		
Contact en cas d'urgence		

**tels qu'indiqués sur les documents d'identité*

Chambre : Chambre double 1170€ / p Chambre twin (2 lits) 1170€ / p
 Chambre single 1410€ / p
 Prix privilège, réservation avant le 15 avril 2024 : -30€ / p

Assurance : Assurance annulation (4% du montant du voyage)
 Assurance multirisque avec extension pandémie (5,76% du montant du voyage)
 Pas d'assurance souhaitée

Je renvoie **mes documents d'identité ainsi que ce formulaire d'inscription** dûment complété, daté et signé pour accord par mail à l'adresse contact@lesvoyages.be

Je m'engage à **régler l'acompte de 30% au compte BE51737074885962** (350€ en chambre double ; 420€ en chambre single), avec la mention **"Jardins Loire 2024"**

Je confirme avoir lu et compris les conditions générales de vente ci-jointes

J'autorise lesvoyages.be à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par e-mail.

Date :

Signature :

Bulletin à renvoyer à

lesvoyages.be (site web en construction)

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit (sauf conditions particulières mentionnées au programme) :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par la dite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGESDANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages,
Av. de la Métrologie, 8B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.fgv.be - mail@fgv.be
Lic Cat A 1652
01/07/2